

Nombre de membres	
En exercice :	19
Présents :	12
Procuration :	07
Absents :	00
Votants :	19
Date convocation :	
Le 12/12/2025	

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LA LANDE DE FRONSAC, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée par le maire le douze décembre deux mil vingt-cinq, conformément aux articles L2121.10 et L2122.15 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur Jean GALAND, Madame Ghislaine ARNAUD, Monsieur Frédéric BLANC, Monsieur DARTIGUELONGUE Stéphane, Monsieur Jean-Christophe DEPRET, Madame DEYRES Christelle, Monsieur GASTEUIL Jean-Pascal, Monsieur MARTIN Thierry, Madame Karine MENIER, Monsieur PALMISANO Frédéric, Madame SOUPRE Véronique, Madame VACHER Clarisse

Étaient représentés : Monsieur Daniel BEUTIS donne pouvoir à Monsieur GALAND Jean, Monsieur FAVRE Jean-Christiane donne pouvoir à Monsieur DARTIGUELONGUE Stéphane, Monsieur HOUSSAT Patrick donne pouvoir à Madame DEYRES Christelle, Madame Laurine JANICOT donne pouvoir à Monsieur PALMISANO Frédéric, MARTIN Mathieu donne pouvoir à Monsieur DEPRET Jean-Christophe, Monsieur MIDEJEAN Christian donne pouvoir à Madame ARNAUD Ghislaine, Madame RICHARD Nathalie donne pouvoir à Madame VACHER Clarisse

Secrétaire de Séance : Madame ARNAUD Ghislaine

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et après avoir fait l'appel désigne comme secrétaire de séance **Madame Ghislaine ARNAUD**.

2. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2025

Plusieurs observations et demandes de modifications ont été formulées de la part de Monsieur PALMISANO. Les votes "contre" et les "abstentions" doivent être explicitement mentionnés dans les procès-verbaux, ce qui n'est pas le cas actuellement. La clause d'impossibilité de recours envers le SMICVAL, qui faisait partie de l'accord, doit être ajoutée dans la section des engagements.

Madame ARNAUD indique que la liste des présents doit être corrigée : Mathieu MARTIN doit y être ajouté. Monsieur HOUSSAT doit être noté comme absent et non comme présent.

Monsieur DEPRET informe que dans les questions diverses, la longueur de la clôture doit être rectifiée. C'est 150 mètres et non 50 mètres.

Pour : 17

Contre :

Abstention : 2 (BLANC F – MARTIN T)

3. Propositions admissions en non-valeur

Monsieur le Maire présente la délibération des admissions en non-valeur, exigées par la DGFIP. Il s'agit de créances irrécouvrables pour un montant total de 1566,58 €, comprenant notamment des factures de cantine non réglées et un rejet de chèque pour une location de salle datant de 2015.

Ces listes regroupent les créances présentées en Non Valeur (NV) qui n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuites prévu par la charte du recouvrement passée entre la commune et le SGC :

- les créances minimes dont le montant est inférieur ou égal à 30 €.
- et éventuellement les créances éteintes, dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Pour les sommes figurant sur ces états et étant irrécouvrables, il y a lieu d'émettre un mandat au compte 6541.

Monsieur Le Maire précise que le refus de vote des non valeur entraîne une insincérité budgétaire car il ne permet pas de rendre le résultat budgétaire cumulé conforme à la réalité financière de la collectivité. L'admission en non valeur permet de rendre plus sincère le résultat budgétaire cumulé de fin d'exercice.

Après discussion, le conseil valide l'admission en non valeur des créances pour la somme de 1566,58 (états du SGC annexés à la délibération).

Pour : 19

Contre :

Abstention :

4. Décision modificative numéro 2

Monsieur Le Maire présente la proposition de décision modificative numéro 2 pour le budget principal pour l'année 2025.

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	61524 Entretien et réparations sur bois et forêts	- 7 500,00 €
	6450 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	+ 7 500,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	2041512 Subvention GFP rattachement	- 50 500,00 €
	2131 : Constructions bâtiments publics	+ 10 000,00 €
	2138 : Autres constructions	+ 20 000,00 €
	2151 : Réseaux de voirie	+ 20 500,00 €

Pour : 17 Contre : Abstention : 2 (BLANC F – MARTIN T)

5. Crédit 2 postes d'adjoint technique en CDI

Monsieur GASTEUIL, adjoint en charge du personnel, propose aux membres du conseil de créer 2 postes d'adjoint technique en CDI pour effectuer l'entretien (ménage) des locaux municipaux (écoles, mairie, salles municipales...).

Ces 2 postes sont actuellement occupés par 2 agents en CDD, l'un à 23/35^{ème} et l'autre à temps complet. Les 2 offres ont été publiées.

Un débat a lieu concernant la procédure et les documents à fournir.

Monsieur BLANC souligne l'absence du tableau des effectifs (grille des agents) joint à la délibération.

Il est précisé que cette création de poste ne modifie pas l'effectif total et que le tableau des effectifs est un document annuel, déjà fourni avec les documents budgétaires (compte administratif).

Monsieur le Maire informe que la commission du personnel se réunira pour analyser les candidatures.

Après discussion, le conseil valide la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet 35/35^{ème} en CDI et la création d'un autre poste d'adjoint technique à temps non complet 23/35^{ème} en CDI également à la place des 2 CDD pourvus actuellement et se terminant le 31 décembre 2025.

Pour : 18

Contre :

Abstention : 1 (BLANC F)

6. Questions diverses

Monsieur le Maire fait un point sur le pont de Lapeyre. Une réclamation a été portée concernant des défauts sur le revêtement (nids-de-poule), couverte par la garantie d'un an.

La commune a réglé 94 000 € pour les travaux. Il reste à payer la part de la maîtrise d'œuvre, estimée à un maximum de 15 000 € pour la Lande-de-Fronsac, en attente de la facture.

Le coût total final (environ 109 000 €) sera inférieur au budget initial de 125 000 €, confirmant la bonne maîtrise des coûts.

Une mise au point est faite suite à des commentaires sur les réseaux sociaux concernant la largeur du pont. Il est rappelé que la maîtrise d'ouvrage était assurée par Saint-André-de-Cubzac.

Monsieur GASTEUIL affirme que les travaux ont été réalisés en totale conformité avec la réglementation en vigueur et que la largeur du pont est réglementaire.

Monsieur le Maire informe qu'un reportage de 10 minutes sur le chantier médiéval a été diffusé sur France 3.

Monsieur le Maire indique que Monsieur BEUTIS va convoquer la commission des finances pour préparer un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), bien que non obligatoire pour la commune. L'objectif est de préparer le budget avant mars 2026 pour faciliter la transition avec la future municipalité et de préparer les demandes de subventions. Une demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) doit être déposée avant février. Le projet concerne le chauffage et la climatisation de l'école, avec un premier devis s'élevant à 70 000 € TTC.

Monsieur DARTIGUELONGUE fait le point sur les projets de l'amicale des élus :

- Jeux pour enfants : une balançoire double et un portique ont été commandés pour compléter l'aire de jeux de la plaine des sports. L'installation par l'entreprise est prévue pour janvier 2026.
- Terrain de PADEL : le projet a pris du retard. Le fabricant espagnol initial a fermé, obligeant le fournisseur à en trouver un autre. L'installation du terrain de PADEL est désormais prévue pour janvier 2026.

Monsieur le Maire remercie Karine MENIER et les élus impliqués pour l'organisation de plusieurs événements conviviaux : le pot d'accueil des nouveaux habitants, le pot de remerciement pour l'implication des agents municipaux et l'apéritif de Noël. Monsieur le Maire souligne l'importance de ces moments d'échange et de convivialité pour la vie du village.

Monsieur le Maire adresse ses vœux de fin d'année à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 52.

Le Maire,
Jean GALAND



Le Secrétaire de séance,
Ghyslaine ARNAUD

